

Accueil de Loisirs

48bis rue du 11 novembre - 85450 Challé-Les-Marais
Tél : 06 31 46 30 80 - Email : p.geant@sudvendeeilttoral.fr

Accueil de Loisirs

rue du Moulin Rouge - 85770 L'Île-d'Elle
Tél : 06 76 15 62 91 - Email : accueililedelle@orange.fr

Accueil de Loisirs «Miti Goufes»

rue Saint Nicolas - 85450 Puyravault
Tél : 06 31 46 30 80 - Email : p.geant@sudvendeeilttoral.fr

Accueil de Loisirs

60 chemin de l'Anglée - 85210 Sainte-Hermine
Tél : 02 51 30 47 09 - Email : centreloisirs.ste.hermine@sudvendeeilttoral.fr

Accueil de Loisirs

1 rue des Vergers - 85410 La Caillère-Saint-Hilaire
Tél : 09 62 53 86 80 - Email : centreloisirs.ste.hermine@sudvendeeilttoral.fr

Accueil de Loisirs

12bis rue des Ecoiliers - 85400 Sainte-Gemme-La-Plaine
Tél : 02 51 30 47 09 - Email : centreloisirs.ste.hermine@sudvendeeilttoral.fr

Accueil de Loisirs «L'Escalé des MOUSS'»

Boulevard du Communal - 85460 L'Aiguillon-sur-Mer
Tél : 02 51 97 14 52 - Email : centre.perscolaire@orange.fr

Accueil de Loisirs «Les Petits Malins»

5 place Georges Clémenceau - 85680 Traize
Tél : 02 51 56 38 57 - Email : centre.lespetitsmalins@sudvendeeilttoral.fr

Siège Administratif

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
85400 Luçon

Tél : 02 51 97 64 64

Email : accueil@sudvendeeilttoral.fr

Site internet : sudvendeeilttoral.fr



Sud Vendée
Littoral

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



syndicat d'initiative

Création, conception : service communication, Ressources graphiques : freepik/Pixabay, Ne pas jeter sur la voie publique, impression : imp. Ilo - Luçon - 02 51 27 95 83



Les Accueils de Loisirs au cœur de Sud Vendée Littoral

Challé-Les-Marais / L'Île-d'Elle / Puyravault



Sud Vendée Littoral

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour inscrire votre enfant

Vous devez vous munir ou remplir sur place :

- la fiche de renseignements
- la fiche sanitaire
- la photocopie du carnet de santé de votre enfant attestant qu'il est à jour de ses vaccinations
- le courrier de la CAF ou de la MSA attestant du montant de votre quotient familial
- l'autorisation parentale acceptant ou non la structure à utiliser des photos de votre enfant dans le cadre de publications (journal de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, album photos, site internet, tout support d'information relatif à la promotion des activités de l'Accueil de loisirs)
- la photocopie de votre assurance responsabilité civile (selon les structures d'accueil)

Modalités de désistement

Pour les modalités de désistement merci de consulter le règlement intérieur fourni par votre Accueil de Loisirs.

Conditions d'inscription

Inscriptions

Chaillé les Marais - 43bis rue du 11 Novembre - 85450 Chaillé-Les-Marais - 06 31 46 30 80 - p.geant@sudvendee littoral.fr

L'Île d'Elle - rue du Moulin Rouge - 85770 L'Île-d'Elle - 06 76 15 62 91 -

Email : accueilleille@orange.fr

Puyravault - rue Saint Nicolas - 85450 Puyravault - 06 31 46 30 80 -

Email : p.geant@sudvendee littoral.fr

Dans les mairies (enseignez-vous pour connaître les dates et heures des permanences)



Via le **Portail Famille** : <http://cdccdcdesisles.innoenfance.fr/portail-FamilleCdcDesisles/> (demander un code par mail ou par téléphone à l'Accueil de loisirs pour une première connection).

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription, concernant l'Accueil de Loisirs souhaité, sur le site internet de la Communauté de Communes,

Les mercredis avec différentes formules :

- Après-midi avec ou sans repas ;
- Après midi avec repas et transport le midi uniquement, pour les enfants des communes extérieures, qui le souhaitent : (Le Gué-de-Velluire et La Taillée pour l'ALSH de L'Île-d'Elle ; Vouillé-Les-Marais pour l'ALSH de Chaillé-Les-Marais ; Ste-Radégonde-des-Noyers et Champagné-Les-Marais pour l'ALSH de Puyravault).

Les vacances scolaires :

- Les vacances d'automne (du 23 oct. au 3 nov. 2017) ;
- Les vacances de Noël (du 2 au 5 janv. 2018) uniquement à Chaillé-Les-Marais ;
- Les vacances d'hiver (du 26 févr. au 9 mars 2018) ;
- Les vacances de printemps (du 23 avr. au 4 mai 2018) sous réserve de changement par l'Académie de Nantes.

Un transport matin et soir est prévu pour tous les enfants extérieurs aux communes des accueils de loisirs. Les enfants peuvent être inscrits en demi-journée ou journée entière, mais le tarif journée est appliqué.

